

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 8 mars à 20h45, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 mars 2010, s'est réuni à la Mairie de ROISSY-EN-BRIE en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie FUCHS, Maire.

\* \* \* \* \*

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mademoiselle DRACHE Isabelle et de son remplacement par Monsieur Armand-Kipré LIGUE, Conseiller Municipal, candidat suivant sur la liste « Ensemble, changeons la ville ».*

\* \* \* \* \*

**Étaient présents** : Mme FUCHS, M. VACHERET, Mme RICHARD, M. MEHOU-LOKO, Mme BERWICK, M. PERROT, Melle DESMOND, M. DUBOIS, Mme AOUAA, Mme GLEYSE, M. BERWICK, Mme LEDRU, Mme PONNAVOY, M. DEBRET, Mme YATTASSAYE KANE, M. COPIN, M. MENANT, M. LECAT-DESCHAMPS, Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, Mme ETOUARIA, M. SIFFLET-LAFAVERGE, M. DEPECKER, M. BOUCHART, M. IGLESIAS, M. LHUILLERY, Mme LE COGUEN, Mme ERNOUX, M. LIGUE

**Absentes excusées** : Mme CARRIOT, Mme LE GUILLOU,

**Absentes représentées** : Mme JACQUES-ANDRE-COQUIN (représentée par Mme FUCHS), Mme BERAUD (représentée par M. IGLESIAS)

**Mademoiselle DESMOND** a été élue **secrétaire de séance**, à l'UNANIMITÉ.

\* \* \* \* \*

### QUORUM

Présents : 29

Absent : 2

Représentés : 2

Votants : 31

\* \* \* \* \*

Décisions prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a accordé à Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquées aux conseillers municipaux :

N°	Décisions relatives à la signature de contrats ou conventions passés auprès de diverses sociétés
65/09	IFGC LIM France SA, convention afin de faire suivre un stage "Gestes et Postures" à 10 agents effectuant de la manutention manuelle dans le cadre de leur poste de travail, le 15 avril 2009 (800 €)
107/09	IFGC LIM France SA, convention afin de faire suivre un stage "conduite en sécurité de nacelle CACES R 386" à 6 agents, les 3,4 et 5 juin 2009 (2 900 €)
108/09	IFGC LIM France SA, convention afin de faire suivre un stage "gestes et Postures" à 10 agents effectuant de la manutention manuelle dans le cadre de leur poste de travail, le 28 mai 2009 (800 €)

N°	Décisions relatives à la signature de contrats ou conventions passés auprès de diverses sociétés
113/09	IFGC LIM France SA, convention afin de faire suivre un stage "Sauveteur secouriste du travail" à 8 agents, les 26 et 27 mai 2009 (1 500 €)
244/09	CLAIR DE LUNE, convention pour l'organisation d'un spectacle "Firmin le petit sapin" pour les enfants de la crèche, le 9 décembre 2009 (610 €)
02/10	ENJEU, convention pour l'organisation d'un séjour de deux classes de neige à Champagny-en-Vanoise du 15 mars au 26 mars 2010 (38 291,40 €)
03/10	ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEMOCRATIE LOCALE, convention pour une formation intitulée "Conseils et outils destinés aux élus minoritaires", afin de conforter les connaissances d'un conseiller municipal, le 29 janvier 2010 (320 €)
04/10	Monsieur M. S., convention de partenariat pour procéder à la réalisation d'un "graff" dans le cadre de la fête de quartier de Noël le samedi 30 janvier 2010, sur le quartier des Grands Champs (300 €)
05/10	LA SOURCE, convention pour l'intervention d'un DJ, dans le cadre de la fête de quartier de Noël, le 30 janvier 2010 (150 €) - Annule et remplace ladécision du Maire n°280/09
06/10	DMJ, convention pour l'organisation d'un séjour de ski à Samoëns (Haute Savoie) du 27 février au 6 mars 2010 (15 236€)
07/10	S.A.R.L. RANDOM EVENTS, contrat de cession pour les diverses animations à l'occasion des vœux du Maire au personnel communal du 16 janvier 2010 (2 550 €)
08/10	Signature du contrat de travail avec un pianiste pour l'animation musicale à l'occasion des vœux du Maire aux roisséens, le 15 janvier 2010 (471,04 €)
09/10	SAS CLOTURES SANIEZ, signature du marché de travaux de clôture et de pose de portails (32 077,56 €). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
10/10	EURO-SYSTEMS, contrat d'assistance téléphonique pour la caisse informatisée du service Culturel pour l'année 2010 (555 €)
11/10	EURO-SYSTEMS, contrat d'assistance téléphonique pour la caisse informatisée du Cinéma La Grange pour l'année 2010 (719 €)
12/10	ABAQUE, contrat de cession et fixation des tarifs pour la représentation du Récital de Musique de Chambre " Concert 2 pianos", le 21 janvier 2010 (2 500 €)
13/10	L'ORCHESTRE DE CHAMBRE ALEXANDRE STAJIC, signature de l'avenant au contrat de cession pour les représentations scolaires supplémentaires du concert Carnaval à Venise- Les Quatre Saisons de Vivaldi, les 9 et 11 février 2010 (4 000 €)
14/10	FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE SEINE-ET-MARNE, convention pour la mise en place d'une cession de formation pour les bénévoles en charge des ateliers sociaux-linguistiques pour adultes, les lundi 26 et mardi 27 octobre 2009 (210 €)
15/10	ENJEU, convention pour la mise en place d'une semaine d'information et d'animation sur le thème "Les Droits de l'Enfant" du 23 au 27 novembre 2009 (500 €)
16/10	A.N.P.A.A. 77 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), convention de partenariat dans le cadre du projet "sensibilisation - information sur les différentes addictions " (4 130 €)
17/10	A.D.A.M, convention pour l'animation DJ prévue lors de la manifestation "Nuit des Sports" du 22 janvier 2010 (800 €)
18/10	UNITE DE DEVELOPPEMENT DES PREMIERS SECOURS DE SEINE ET MARNE, convention de couverture sanitaire pour le concert de Louis BERTIGNAC, le 30 janvier 2010 (480 €)
19/10	AUX QUATRE COINS DE L'ENFANCE, convention de partenariat et fixation du tarif pour le festival "L'enfant et le 7ème Art" 2010, du 26 janvier au 2 février 2010 (3,50 € la place)

N°	Décisions relatives à la signature de contrats ou conventions passés auprès de diverses sociétés
20/10	ENTREPRISE BOYER, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel à la ferme d'Ayau - Lot 1 : Gros œuvre - Dallage - Ravalement,(pour un montant de 750 774,03 € pour l'offre de base, pour un montant de 2 552 € pour l'option 1 (drainage en pied), pour un montant de 20 890,20 € pour l'option 2 (enduits chaux sable),pour un montant de 253,75 € pour l'option 3 (enduit batard chaux et pour un montant de 94,79 €pour l'option 4 (pavage)). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
21/10	CONSTRUCT SAS, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel à la ferme d'Ayau - Lot 2 : Charpente bois - Bardage bois - Brise soleil (215 745 €). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
22/10	ENTREPRISE SEVESTES BRUNO, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel à la ferme d'Ayau - Lot 3 : Couverture (pour un montant de 81 157,19 € pour l'offre de base et pour un montant de 955,60 € pour l'option1 (couronnement du mur)). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
23/10	SOGEFI SAS, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel à la ferme d'Ayau - Lot 5 : Menuiserie intérieure - Cloisons doublage (73 799 €). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
24/10	SARL ENTREPRISE BERNIER, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel à la ferme d'Ayau - Lot 6 : Peinture - Revêtement de sol (34 000 €). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
25/10	TECH THERM, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel à la ferme d'Ayau - Lot 7 : Chauffage - Ventilation - Plomberie (214 595,81 €). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
26/10	KONE SA, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel à la ferme d'Ayau - Lot 9 : Ascenseur (26 500 €). Marché Passé selon la Procédure Adaptée
31/10	ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEMOCRATIE LOCALE, convention pour une formation intitulée "La réforme des collectivités territoriales", afin de conforter les connaissances d'un conseiller municipal, le 30 janvier 2010 (320 €)

*Concernant la décision n° 20/10 portant sur la signature d'un marché de travaux d'aménagement du pôle culturel, Monsieur IGLESIAS pensait que le seuil devait être inférieur à 200 000 € pour la passation d'un marché selon la procédure adaptée. Or, le montant du gros œuvre est ici de 750 774,03 €.*

*Madame le Maire précise qu'en matière de marché de travaux, le seuil pour un marché passé selon la procédure adaptée est de 4 845 000 €.*

\* \* \* \* \*

*Madame le MAIRE propose ensuite l'adoption du procès-verbal de la séance du 1 février 2010.*

*Monsieur IGLESIAS précise qu'il ne peut pas prendre part au vote n'étant pas présent à cette séance.*

**VOTE** : adopté à l'unanimité des votants

\* \* \* \* \*

Avant de débiter le Conseil Municipal, Madame le Maire souhaite intervenir au sujet de la grande tempête du week-end dernier :

*« Le littoral atlantique a été dévasté par une tempête d'une rare violence doublée d'une grande marée d'une force inédite. Les départements de Vendée et de Charente-Maritime ont été particulièrement touchés, puisque plus de cinquante personnes ont trouvé la mort, dont plus des deux tiers dans la seule commune de la Faute-sur-Mer, où 700 logements ont été totalement détruits.*

*A titre personnel, et j'imagine que vous me rejoindrez là-dessus, j'exprime ma plus grande solidarité à l'égard des familles qui ont perdu des proches, aux milliers de familles sinistrées, à celles qui ont tout perdu et aux centaines de blessés graves. Sans logement, sans électricité, nos concitoyens ont plus que jamais besoin du soutien moral et matériel nécessaire en pareilles circonstances.*

*Cela étant, je pense que l'Etat doit assumer au plus haut niveau l'urgence sociale qui s'impose et tout mettre en œuvre pour étudier au plus vite les possibilités de relogement durable et sécurisé pour tous les habitants qui n'ont plus de maison.*

*Je veux saluer l'efficacité des services publics, la réactivité des collectivités territoriales qui ont su, dans des conditions périlleuses et ô combien délicates, assurer leur mission.*

*Dans un deuxième temps, je préconise de se pencher sérieusement sur un certain nombre de questions qui doivent trouver réponse au risque de voir se reproduire ce genre de catastrophes. Que l'Etat accélère la mise en œuvre des plans de prévention des risques, que des normes précises soient édictées concernant la réalisation et l'entretien des digues, par exemple. On a trop longtemps laissé les affairistes faire de l'argent sur tout ce qui pouvait rapporter. Au mépris des paysages, mais aussi au mépris de la sécurité. C'est bien pourquoi la délivrance des permis de construire doit être réalisée dans une grande vigilance.*

*Chez nous aussi la tempête a soufflé fort. Les conséquences ne sont pas aussi dramatiques, mais tout de même, certains ont eu très peur. J'en profite pour remercier publiquement l'excellent travail effectué par nos équipes d'astreinte dès le dimanche à l'aube, pour débiter les arbres tombés sur la chaussée, pour rendre praticable les voiries, pour consolider tout ce qui menaçait de s'envoler et de devenir dangereux... Bref, tout ce que la plupart d'entre nous n'ont pas vu, car lorsqu'ils sont sortis de chez eux, un sérieux déblaiement avait déjà été effectué. C'est aussi ça, l'efficacité du service public. »*

\* \* \* \* \*

Madame le MAIRE passe ensuite à l'étude les points à l'ordre du jour.

- **Délibération n° 23/2010** : Débat d'orientation budgétaire
- **Délibération n°24/2010** : Remplacement de Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein de la commission Culture et animation de la Ville : Modification de la délibération n° 36/08 du 31 mars 2008
- **Délibération n°25/2010** : Remplacement de Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein du Syndicat d'initiative et désignation d'un nouveau membre conformément aux nouveaux statuts : Modification de la délibération n° 60/08
- **Délibération n°26/2010** : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour des actions de convivialité
- **Délibération n°27/2010** : Accueil d'un passeur culturel au sein de la bibliothèque municipale – Convention de mise à disposition

\* \* \* \* \*

## FINANCES

Madame le Maire

*« Chers collègues,  
Et Mesdames et Messieurs du public,*

*Comme l'an dernier, j'ai souhaité donner un caractère un peu particulier à notre Débat d'Orientation Budgétaire en l'ouvrant le plus largement possible aux Roisséennes et aux Roisséens. En effet, cette obligation légale est généralement plus une formalité qu'autre chose. Mais à Roissy-en-Brie, nous voulons en faire un outil de contrôle citoyen... C'est pourquoi nous nous retrouvons ici ce soir et je vous remercie de votre présence.*

*Depuis près de deux ans, maintenant, nous associons nos concitoyens aux choix et aux orientations municipales. Puisque, après tout, c'est en leur nom que l'on gère les villes et en partie avec leurs impôts... Il était donc tout à fait logique qu'après les avoir amenés à discuter et à proposer autant des aspects généraux de la gestion de la ville, que des problématiques plus particulières lors des visites sur sites entamées l'automne dernier... ils soient invités pour constater comment on avait bien pu utiliser les fruits de l'intelligence collective... Comment, au bout d'un moment, tout peut rentrer, ou pas, dans un agenda budgétaire.*

*Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape du cycle budgétaire. La majorité élue fait état de la situation financière de la commune... Elle fait part de ses orientations en matière de politique d'investissement... Elle propose ses initiatives nouvelles... Elle expose ses stratégies financières en matière de tarifs, d'impositions et de recours à l'emprunt... Elle détermine quelles seront ses priorités pour l'année...*

*Pour affiner notre réflexion, nous avons rencontré chaque service avec son élu référent. Cela a pris de nombreux jours car l'exercice est chaque année un peu plus compliqué. Notamment dans le contexte très flou du remplacement de la Taxe Professionnelle par autre chose pas encore très précis.*

*Nous avons étudié chaque proposition budgétaire, ligne par ligne. Aucune dépense n'a été reconduite sans en débattre... De même, tout nouveau projet a fait l'objet de discussion : est-ce conforme à nos grandes orientations ? Cela répond-il aux besoins des habitants ? Comment les services peuvent-ils gérer au plus près sans tout abandonner pour autant ?*

*Car nous avons connu ça à Roissy-en-Brie : serrer tellement les cordons de la bourse que rien n'était possible, que la ville n'a plus réalisé d'investissement durant de longues années... Je n'y reviendrai pas. Aujourd'hui que les choses sont transparentes, chacun peut constater où a conduit l'inactivité : Nulle part !*

*Le dogme des économies sur tout est peut-être intéressant pour ne pas endetter la commune, mais si c'est au prix de la diminution des services et de la suppression des investissements utiles à la population, c'est tout simplement tromper les gens.*

*Nous avons la volonté de placer notre budget dans la rupture avec les méthodes précédentes, mais il nous faut tenir compte du contexte général de crise économique et financière. Car, chers collègues et chers concitoyens, le contexte n'est pas favorable aux collectivités territoriales.*

*Jacques Perrot déclinera tout ça dans quelques instants. Mais je voudrais, au préalable, attirer une fois de plus l'attention sur la Taxe professionnelle. Un collectif d'économistes, experts des finances publiques vient de sortir un rapport très alarmant sur les effets de la transformation de la taxe professionnelle par le dispositif prévu.*

*Les grands principes sont, en gros, d'exonérer de taxes les entreprises industrielles et de baser les nouveaux calculs sur des critères de surface et d'activités de services.*

*On arrive alors à une aberration sans nom. Parmi les 20 villes qui paieront très cher ces transformations, il y a toutes celles qui ont favorisé l'implantation d'un important tissu industriel... Et parmi les 20 qui vont gagner encore plus d'argent, il y a, tenez vous bien : Neuilly sur Seine, Puteaux, Vincennes, Saint-Maur (pour citer celles de la région parisienne)...*

*Bref, moins vous avez de besoins à satisfaire pour vos populations, plus vous aurez d'argent... Et plus la contribution des entreprises sera nécessaire pour répondre aux besoins des habitants, moins vous aurez d'argent pour le faire !*

*Voilà à quoi se résume la politique de Monsieur Sarkozy !  
Sans compter, qu'au nom du « pacte de stabilité », l'Etat contraint les collectivités locales à réduire leurs dépenses publiques.*

*La crise économique, que subit la plupart des gens, entraîne des effets d'autant plus pervers, que pour faire face à cette crise, la population a besoin d'encore plus de services publics.*

*Je le dis clairement : je reste **contre** la suppression de la Taxe Professionnelle. Et si je suis **pour** sa réforme, ce n'est pas du tout comme cela qu'elle aurait dû être. Il nous faudrait au contraire :*

- *élargir l'assiette aux placements financiers des entreprises,*
- *élargir le taux de TP des banques, des assurances et de la grande distribution,*
- *baser le prélèvement des entreprises à partir de la richesse créée par les salariés, de l'aménagement du territoire et aux services locaux dont elles bénéficient : les transports, les voiries, les équipements et les logements.*

*Voici, brièvement rappelé, le contexte dans lequel nous avons élaboré nos principes budgétaires pour 2010. Viendra ensuite la seconde étape : le vote du budget proprement dit. Il aura lieu en Mairie lors du Conseil du 29 mars.*

*Voilà... je vais passer la parole à Jaques Perrot, qui nous présentera les Orientations budgétaires que nous souhaitons poursuivre... Ensuite je donnerai la parole aux représentants des différents groupes qui composent le Conseil Municipal et tout d'abord à l'opposition municipale puis aux groupes de la majorité.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

\* \* \* \* \*

<b>Délibération n° : 23/2010</b> <b>Débat d'Orientation Budgétaire – Ville.</b>
------------------------------------------------------------------------------------

**Rapporteur : Monsieur PERROT**

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Année 2010**

*Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire et permet au conseil Municipal d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées pour l'année à venir et sur les priorités à retenir pour le budget primitif 2010.*

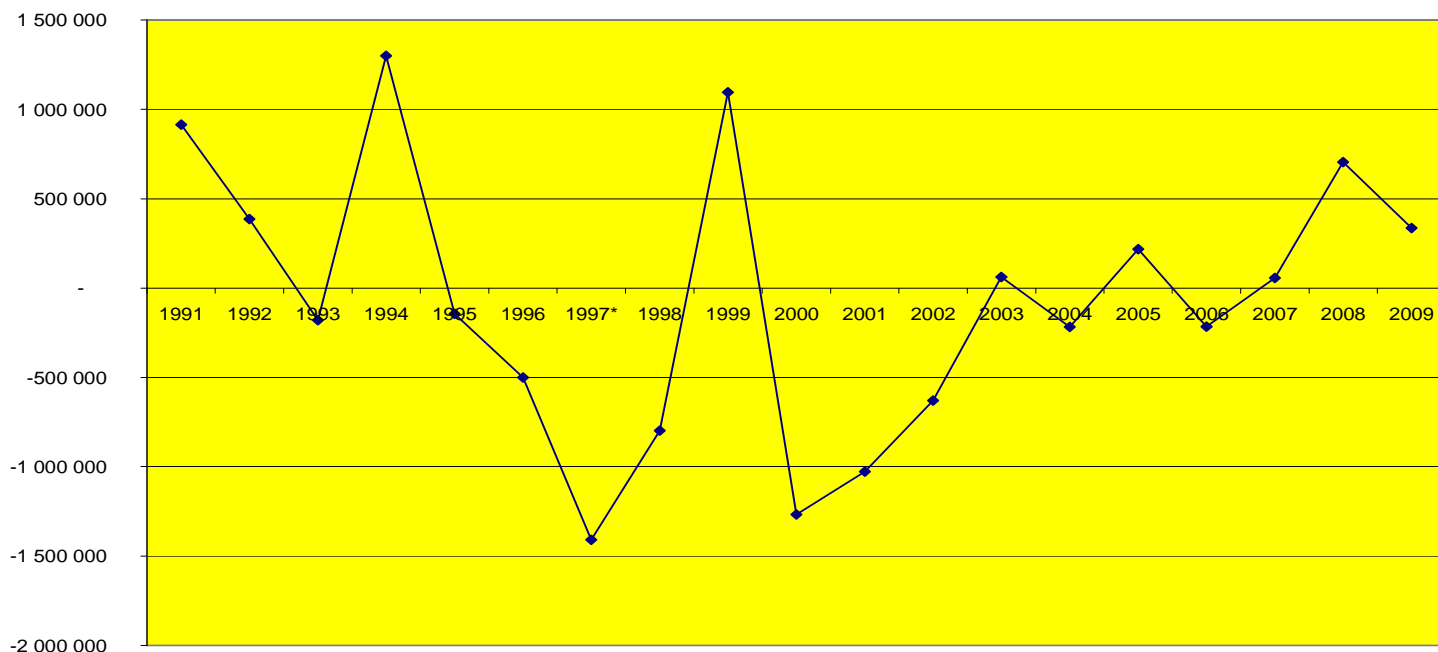
*Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'exécutif municipal.*

*La préparation budgétaire 2010 s'est effectuée en prenant en compte, d'une part l'état de l'environnement économique prévisible en 2010, les dispositions de la loi de finances et ses incidences sur notre budget et d'autre part les orientations politiques de la municipalité.*

***Stabiliser la pression fiscale tout en préservant et en développant les services rendus aux Roisséens, sont les objectifs recherchés par la Municipalité.***

\*\*\*\*

## Epargne nette



**Fin 2009, l'épargne nette est positive et passe à + 335 258 Euros. Nous préservons ainsi notre capacité d'autofinancement.**

*Les efforts de la municipalité pour une gestion rigoureuse continuent d'être concrétisés par ce résultat. Cependant, la fluctuation de cette épargne nous invite à rester vigilants vis-à-vis de l'évolution des dépenses.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*L'incertitude concernant l'évolution des concours de l'Etat associée à la suppression de la taxe professionnelle qui va impacter les ressources de notre communauté d'agglomération, donc les versements de la dotation de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, représentent néanmoins un frein à l'investissement.*

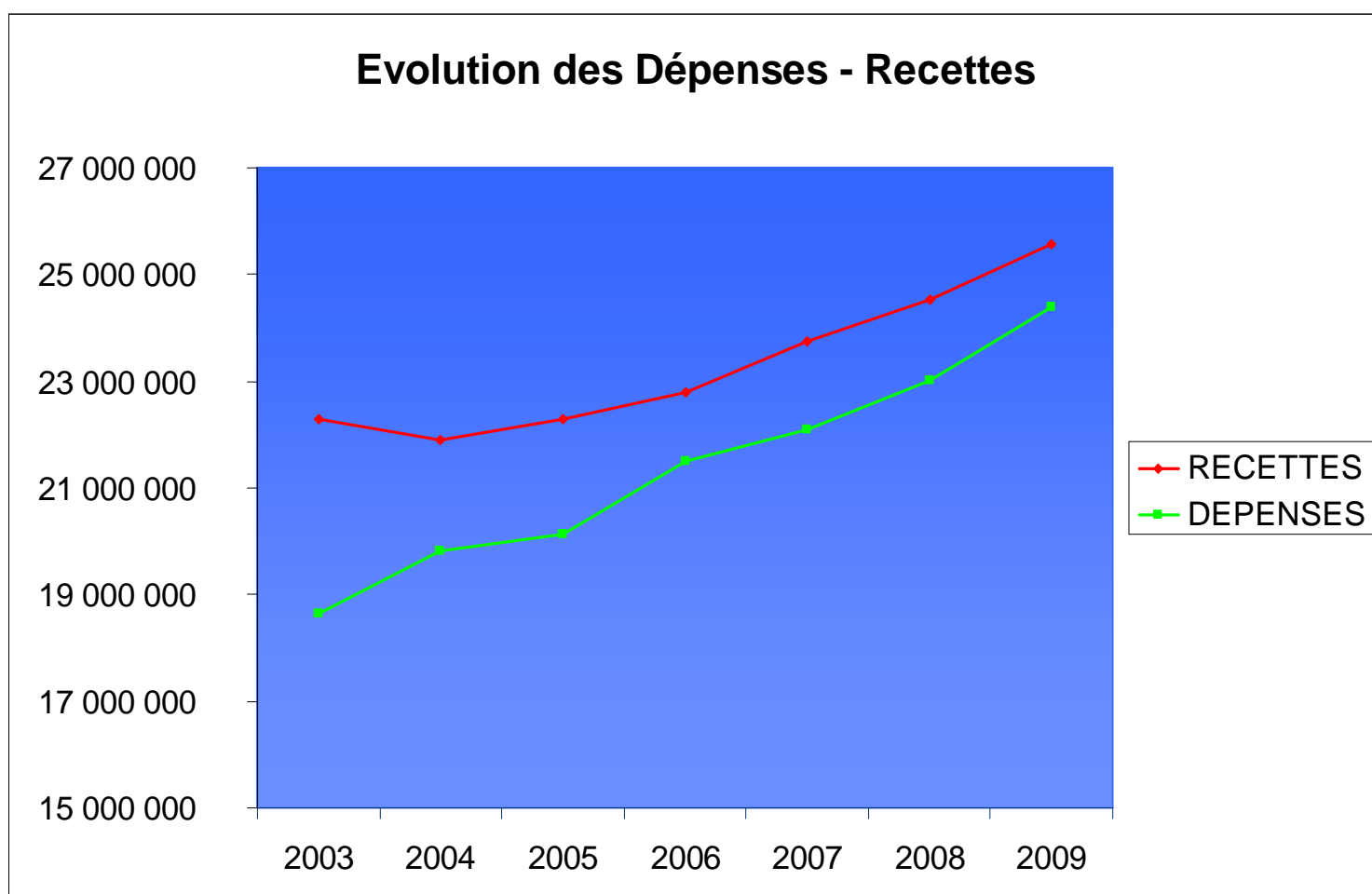
### **Section de fonctionnement.**

**Les recettes en 2009, bien qu'en progression sensible par rapport aux dépenses de fonctionnement, ce qui permet le maintien d'une capacité d'autofinancement, restent insuffisantes par rapport aux dépenses nécessaires :**

**En 2010 :**

- ~ *Les dotations de l'Etat n'augmentent pas au même rythme que le nombre d'habitants et cette année l'augmentation nationale de la DGF (dotation globale de fonctionnement) ne représente que moins de la moitié de l'inflation prévue soit 0,6%. C'est la plus faible augmentation de ces dix dernières années.*

- ~ Les droits de mutation varient fortement d'une année sur l'autre. (800 000 Euros en 2007, 592 000 € en 2008 et 868 000 € en 2009). Pour 2010 nous préférons être prudent et prévoir une somme identique à celle du budget 2009 qui était de 500 000 €. Les experts disent que les prix de l'immobilier peuvent baisser en 2010 et nous n'avons pas d'opération immobilière importante de prévue.
- ~ Les dépenses de fonctionnement continuent leur progression pour beaucoup liées à l'augmentation des besoins : plus d'enfants dans les cantines et les centres de loisirs, demande en hausse sur les gardes d'enfants. Parallèlement, les recettes d'exploitation stagnent voire diminuent, pour partie liée à un quotient familial plus bas dû au chômage en forte hausse ou encore à la précarisation.
- ~ Les frais financiers continuent de diminuer légèrement mais nous avons atteint un palier bien que la dette globale de la commune diminue.



#### *Des ressources insuffisantes...*

- Les concours financiers de l'Etat sont insuffisants :
  - Cette année la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 5 082 691 euros baisse de 870 779 euros soit 17,14%. celle ci se décompose comme suit :
  - -dotation de base=2 334 201 euros (2 243 588 euros en 2009)
  - -dotation de superficie=4 400 euros (4 380 euros en 2009)
  - -complément de garantie=2 726 006 euros (2 781 639 en 2009)

- *-dotation de compensation TP et dotation de compensation salaire= 18 084 euros (923 863 euros en 2009).ces dernières dotations diminuent fortement car elles sont versées directement à la communauté d'agglomération La Brie Francilienne. En parallèle, on peut remarquer que l'effet GVT et la revalorisation, par l'Etat, des indices de certaines catégories de personnel territorial impactent notre budget de plus de 600 000 Euros.*
- *L'évolution du fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France est erratique : il est passé de 1 019 637 € en 2007, à 948 585 € en 2008 et à 1 040 690 euros en 2009. Pendant ces années cependant, les besoins financiers de la commune liés à la scolarité, aux soutiens sociaux, à l'amélioration de l'environnement, ... ne cessent de croître.*
- *La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale devrait augmenter très légèrement. Elle n'avait augmenté que de 17 389 euros entre 2008 et 2009). Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.*
- *Les dispositifs contractuels mis en place par l'Etat pour inciter les communes à engager des actions de prévention entraînent de fait une diminution régulière des subventions (Ville-Vie-Vacances, Contrat Educatif Local, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ...)*
- *Les ressources fiscales restent toujours inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate. Les bases d'imposition restent faibles à Roissy-en-Brie. Néanmoins, pour la deuxième année consécutive de notre mandat et comme nous nous y étions engagés, nous n'accroissons pas la pression fiscale globale qui pèse sur les Roisséens*

***La création de la communauté d'agglomération va entraîner une modification de la structure des impôts locaux.***

***En 2009 les impôts locaux étaient répartis ainsi :***

***Foncier : 26,36% (ville) + 2,79% (Syndicats) Total : 29,15%***

***Habitation : 17,52% (ville) + 1,85% (Syndicats) Total : 19,37%***

***Foncier NB : 60,67%(ville) +6,41%(syndicats) Total : 67,08%***

***En 2010 le total sera strictement identique mais réparti différemment***

***Foncier ; 28,99%(ville) + 0,16% (syndicats) Total : 29,15%***

***Habitation : 19,27% (ville) + 0,10%(syndicats) Total : 19,37%***

***Foncier NB : 66,66%(ville) +0,42%(syndicats) Total : 67,08%***

En effet, la communauté d'agglomération prend à sa charge les versements aux syndicats intercommunaux mais déduit ces versements de l'attribution de compensation qu'elle nous reverse au titre de la contribution économique territoriale (la taxe professionnelle ayant été supprimée par le gouvernement).

Nous avons par ailleurs de grandes incertitudes sur la compensation des contributions fiscalisées des syndicats intercommunaux. Cette contribution n'est pour l'instant pas reversée à la Brie Francilienne qui évidemment ne peut nous la restituer.

**Si cela devait être confirmé c'est une somme de 301 409 € qui nous est confisqué par l'Etat.**

Cela démontre la précipitation avec laquelle la réforme a été effectuée sans tenir compte des réalités du terrain.

Je souhaite évidemment qu'il s'agisse d'un raté de la réforme qui va être rectifié mais dans le cas contraire, j'espère que nous aurons l'appui de tout le Conseil Municipal pour exiger que la réforme de la TP n'aboutisse pas à priver les Roisséens d'une somme qui représente l'équivalent du coût de toutes les sorties, séjours et vacances des enfants de notre ville.

***Pour faire venir les entreprises à Roissy-en-Brie afin d'améliorer l'emploi sur la ville, nous avons créé un service du développement économique.***

***Ce service nous permet une grande réactivité dans l'aide aux commerces et aux entreprises Roisséennes. C'est un outil indispensable pour mener à bien notre objectif de développement local.***

*Ce service permet l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et le suivi des créateurs d'entreprises. Sur les 3 premiers trimestres 2009 ce sont ainsi 109 entreprises qui se sont créées sur notre territoire pour 23 cessations ou départ soit un indice économique de 4,73, l'un des meilleurs de Seine et Marne. Pour information l'indice de notre département est de 4,31. Sans la réforme, il aurait permis de faire progresser le produit de la taxe professionnelle de 400 000 euros.*

### ***Gérer de manière efficace les ressources de la ville***

*Pour un même niveau de ressources, l'objectif est d'accroître les activités publiques pour satisfaire les usagers tout en permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un maximum d'équipements.*

*La préparation budgétaire s'est effectuée en relation directe avec chaque élu et chaque cadre des secteurs concernés.*

***Cette démarche répond à l'objectif d'allier l'expression des besoins de la population, l'expertise des cadres territoriaux et des orientations municipales.***

### ***Répondre aux besoins ...***

*La Municipalité souhaite pérenniser ou développer les actions visant à :*

➤ ***favoriser l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture et au sport.***

*L'école multi sport pour les enfants, l'activité sports loisirs pour les plus de 55 ans, le PIJ pour la jeunesse, le conservatoire sont autant de lieux et d'activités qui permettent à tous de se cultiver et de se rencontrer.*

*La programmation culturelle sur une saison toute entière effectuée pour la première fois en 2009 a permis d'avoir une excellente fréquentation des spectacles et une grande satisfaction des spectateurs. L'organisation du festival du polar a obtenu un grand succès : plus de 600 visiteurs, 1200 livres vendus et une très bonne fréquentation des spectacles divers (films, pièces de théâtre, lectures, expositions etc.). Cette expérience sera renouvelée cette année.*

*La création d'un service municipal de la jeunesse doit permettre d'aider cette génération à prendre sa part au progrès de la société.*

*Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a été signé. Ce dispositif permet à la commune de renforcer ses actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la réussite éducative, et de la citoyenneté.*

➤ ***Aider les familles, favoriser les relations, créer du lien social et inter générationnel.***

*De nombreuses actions d'animations collectives et familiales sont mises en place par le Centre social et culturel des Airelles, notamment l'évènement de l'été Roissy en vacances qui connaît un succès grandissant auprès des familles roisséennes.*

➤ **Poursuivre le service rendu à la population :**

- ~ Dans le domaine des transports (Carte Imagine' R attribuée aux élèves fréquentant les collèges E. Delacroix et A. de Garlande, ainsi qu'à tous les lycéens domiciliés dans la commune). Le coût de ce service, très apprécié des jeunes Roisséens est de 118000 euros.
- ~ Afin de répondre aux exigences des Roisséens et aux dégâts causés par l'hiver rigoureux de cette année, exprimées lors des visites sur sites une enveloppe importante sera affectée pour les travaux de voirie.

**La participation financière de la commune pour le Centre Communal d'Action Sociale a représenté 960 000 € en 2008 et 1 050 000 € en 2009 La subvention sollicitée pour 2010 s'élève à 1 100 000 €.**

- ~ 145 associations œuvrent à Roissy-en-Brie dans les domaines éducatifs, sociaux, sportifs, culturels ou de protection de l'environnement.
- ~ Le soutien de la commune à la vie associative s'est élevé à 380 400 € en 2009.

L'enveloppe globale proposée pour 2010 progresse et représente 397 679€.

Autres participations (Prêts de locaux et de véhicules, mise à disposition de personnel, reprographie ...)=Subventions indirectes : 777 600 €

**Frais de fonctionnement.**

➤ Les charges de personnel devraient progresser d'un peu plus de 7% en 2010.

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation qui doit nous permettre des économies de gestion, plusieurs agents de Roissy travaillent partiellement pour la Brie Francilienne en particulier plusieurs cadres et nous allons évidemment être remboursés pour cet apport. Le montant du remboursement sera de l'ordre de 172 000 € et la progression réelle est donc d'un peu plus de 6%.

En dehors de cette activité, la progression des frais de personnel a plusieurs raisons très diverses :

Le GVT (Glissement, vieillesse, technicité) pour 545 000 Euros.

L'augmentation de la prime d'assurance statutaire pour 72 000 €.

L'attribution d'un régime indemnitaire pour tous les agents.

Le renforcement de l'encadrement des services.

Enfin le renforcement de personnel dans des services pour satisfaire les demandes des citoyens de la ville :

- Créations de postes à la Jeunesse et à l'Enfance.
- Nous avons élargi les plages horaires de la police Municipale et complété les effectifs : 2 brigades de 3 policiers sont en service de 8 heures à 20 heures.
- Le service propreté est renforcé ainsi que le service des espaces verts, notamment avec les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE).
- Enfin l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles et les centres de loisirs nécessite du personnel supplémentaire :

Dans les centres de loisirs, le nombre de journées/enfants continue à progresser avec un effectif d'animateurs en progression constante tant dans les cantines que dans les accueils périscolaires, ce qui nous permet dorénavant de respecter les normes d'encadrement.

*Il y a un nombre toujours plus élevé d'élèves accueillis dans les écoles.*

*La masse salariale constitue un poste de dépenses important au sein du budget des collectivités locales : plus de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement à Roissy en Brie.*

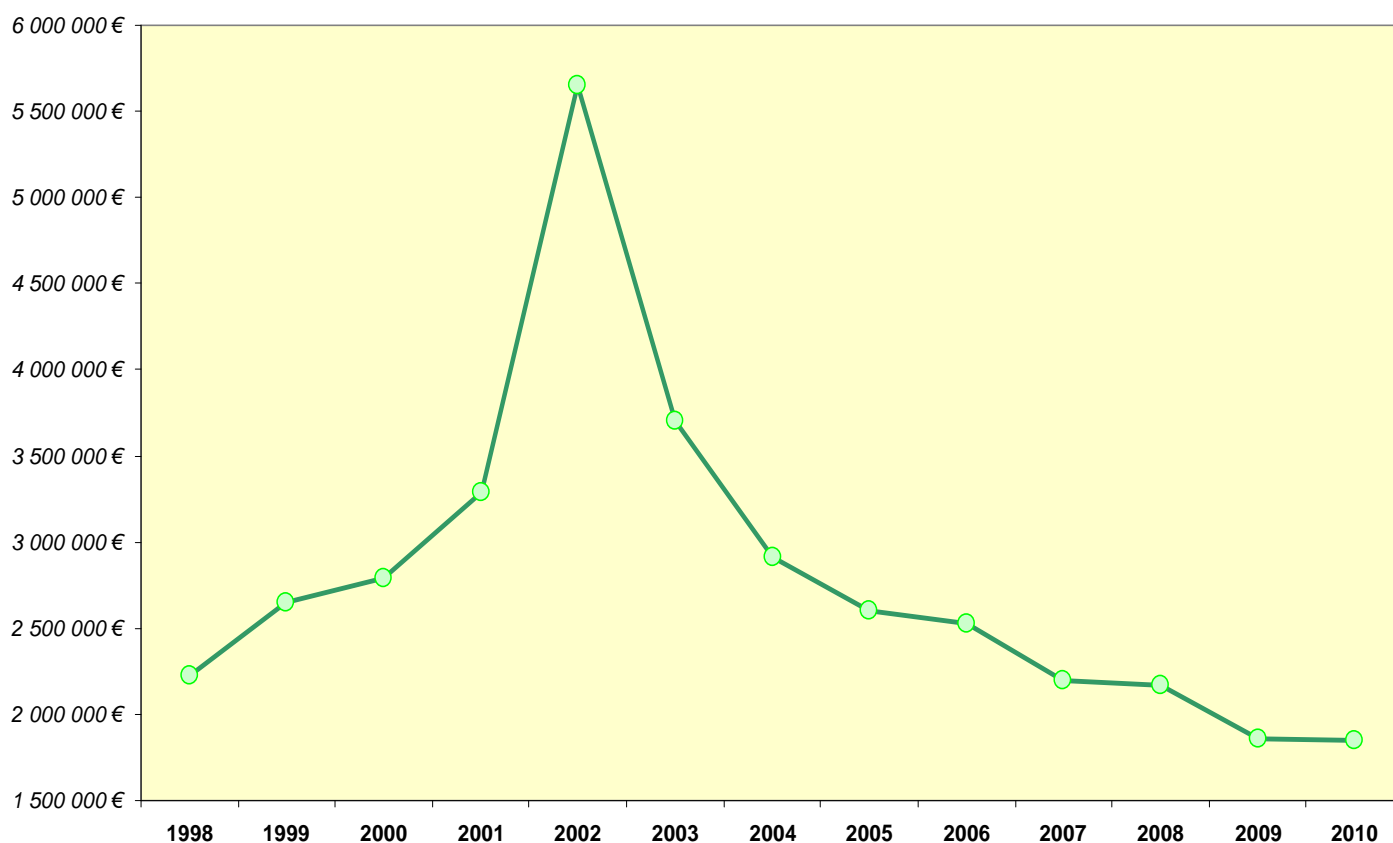
*Nous poursuivrons nos efforts pour optimiser le service public local. Cela passe par toujours plus de professionnalisation, la mobilité interne et la formation continue du personnel.*

➤ **Maîtriser les charges financières (annuités de la dette).**

*En 2010, l'annuité d'emprunt va continuer de baisser mais très légèrement.*

*La Municipalité envisage d'emprunter une somme de 1 438 000 € pour l'exercice 2010. Ce qui maintiendra les annuités suivantes à un niveau raisonnable.*

### ANNUITE DE LA DETTE



### **Section d'investissement**

**L'emprunt de 1 438 000 € envisagé permettra de financer les équipements suivants :**

- ✓ *Nous allons continuer la rénovation des divers bâtiments communaux : la rénovation lourde de la MTL à l'automne, le remplacement du réseau de chauffage en vide sanitaire du groupe scolaire*

*Jules Verne, le changement des menuiseries de l'école Pierrerie. Les bâtiments des 6 et 8 avenue Delacroix vont être rénovés.*

- ✓ *Afin de répondre à une demande légitime des familles nous allons mettre en place des jeux extérieurs au Grand Etang (coulée blanche) et aux Grands Champs. Nous remplacerons également les jeux du parc de la Marlière. Des jeux vont être remplacés dans différentes écoles*
- ✓ *Dans le domaine du sport, nous allons créer un court de tennis extérieur. Le terrain de tir à l'arc va être également réaménagé. Les études pour la construction du nouveau gymnase vont évidemment continuer.*
- ✓ *Eclairage public : L'éclairage va être intégralement refait dans le lotissement des Jondelles nord ainsi que dans la rue des vieilles Vignes. L'éclairage de la première avenue sera également refait une fois la voirie reconstruite.*
- ✓ *Travaux de voirie : Un contrat triennal de voirie a été signé cette année il concerne la première avenue qui sera complètement rénovée, d'autres rues vont être refaites. Notre investissement voirie est chiffré à 1 million 175 000 Euros. Cela montre notre souci de ce secteur très abîmé par les hivers rigoureux 2008 et 2009.*
- ✓ *Culture : Les travaux de construction de la bibliothèque sont lancés, c'est un grand chantier dans lequel nous investissons sur 2 ans plus de 2 400 000 Euros. Ceci permettra de disposer enfin à Roissy d'une bibliothèque digne d'une ville de 22 000 habitants.*
- ✓ *La deuxième phase des travaux du pôle gare de Roissy va être lancée pendant la période des congés (démarrage début juillet) afin de perturber au minimum le stationnement. Il s'agit entre autres, du remplacement des poteaux d'éclairage et du garage à vélos.*
- ✓ *Afin d'améliorer la propreté de la ville nous allons acheter une balayeuse-laveuse qui permettra d'avoir des trottoirs régulièrement nettoyés. Des véhicules des services techniques très anciens vont être renouvelés ainsi que du matériel pour les espaces verts.*

\* \* \* \* \*

**Madame le MAIRE remercie Monsieur PERROT pour la présentation de ces orientations budgétaires, puis passe la parole aux groupes d'opposition.**

**Monsieur BOUCHART, au nom du groupe "Roissy et Vous"**

« Madame le Maire,

*S'il est au moins une qualité que l'on ne peut vous dénier, c'est la constance de votre discours, bien éloigné des préoccupations de nos concitoyens, bien éloigné de Roissy-en-Brie car vous préférez vous réfugier dans un mensonge éhonté sur des réformes nationales qui, selon vos dires, seraient néfastes pour notre commune.*

*Vous nous avez fait le coup en 2008, en 2009, alors pourquoi pas en 2010 !*

*Une position bien démagogique de votre part qui n'a pour seul but, non pas le bien commun, mais de justifier votre inaction depuis le début de votre mandat.*

*Permettez-moi de penser que je trouve ce discours indigne d'un élu local, censé être proche des concitoyens qui vous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales.*

*Sur la taxe professionnelle, pour économiser de votre temps, vous auriez pu vous contenter de nous indiquer l'adresse du site internet du Parti Communiste Français. A quelques mots près, peu de différence !*

*L'Etat compensera au centime près les montants qui auraient dû être perçus à Roissy-en-Brie. Rappelons ce qu'était la taxe professionnelle. Il s'agissait d'une taxe sur l'investissement des entreprises. La supprimer, et c'est le but de cette réforme, a pour objectif de permettre aux entreprises de réaliser les investissements indispensables à leur développement. Qu'il s'agisse d'investissements matériel ou humain, car vous l'aurez compris rares sont les équipements qui fonctionnent sans employés et la perspective de créer de l'emploi sur la commune, Madame FUCHS, devrait vous réjouir.*

*Prenons un autre exemple.*

*Le faible quotient familial est dû à votre politique sociale, grâce à laquelle vous entretenez votre électorat. Il est certain qu'en continuant cette politique, nous n'avons aucune chance d'augmenter celui-ci...*

*Vous vous attribuez les mérites d'une diminution des frais financiers des emprunts. Or ce mouvement est automatique car il correspond à une diminution des taux d'intérêts entre les emprunts contractés par la commune il y a plus de vingt ans, au moment de l'urbanisation de Roissy-en-Brie, et ceux avec lesquels vous endettez notre ville aujourd'hui.*

*Vous dénoncez le désengagement de l'Etat pour justifier le peu d'investissement ! Mais lorsque la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmente, il faut apprécier votre rédaction ! Nous avons eu le plaisir de trouver dans nos documents :*

*- « la fameuse dotation n'a augmenté QUE de... »*

*Au lieu de positiver, je cite :*

*- « la dotation augmentera LEGEREMENT... »*

*Vous vous targuez de ne pas augmenter les impôts dans la commune, dont acte. Mais vos amis communistes, qui siègent au Conseil Régional d'Ile de France, n'ont pas manqué de s'en charger, ce qui, de facto, augmente les impôts des Roisséens.*

*Je n'ai eu connaissance d'aucune démarche de votre part en tant que Maire pour vous insurger contre cette augmentation.*

*Vous vous attribuez le mérite de la création d'entreprise sur le territoire.*

*- Pourriez-vous nous dire de quel type d'entreprise il s'agit, et préciser de quelle manière la Ville de Roissy-en-Brie aide ces entreprises nouvellement arrivées sur notre commune ?*

*- Quel est le nombre d'emplois créés ?*

*Car si vous faites référence aux personnes qui se sont constituées en auto-entrepreneur, vous aurez à cœur, je n'en doute pas, de saluer cette création de l'Etat, qui a donc contribué à la création d'entreprise dans notre ville.*

*Si vous avez à cœur, comme vous le prétendez, de favoriser la création d'entreprise dans notre commune, vous devez savoir que la pression fiscale est susceptible de limiter la durée de vie d'une entreprise. Concernant ces nouvelles entreprises, je me réjouis qu'elles n'aient pas à s'acquitter de la taxe professionnelle qui, s'il est utile de le répéter à cet instant, sera intégralement compensée par l'Etat.*

*Vous vous contentez de faire un parallèle scabreux entre la création du service développement économique et des statistiques, sans nous démontrer le lien de cause à effet. Concrètement, ça marche comment ?*

*Vous nous parler de la préparation budgétaire avec les élus et les cadres de la Ville, très bien ! Pour ma part, je ne vous cache pas ma préoccupation face au manque de considération de l'ensemble des personnels communaux, qui, il faut le souligner car c'est assez exceptionnel pour une mairie communiste, s'est mis en grève l'été dernier.*

*Vous vantez le succès du festival du polar... M'étant rendu avec d'autres à cet événement à des jours et horaires différents, nous avons quelques doutes sur le véritable succès de cette manifestation. Ces doutes se sont amplifiés après votre refus de nous communiquer le rapport établi à la suite du dit festival.*

*Dans votre combat contre l'Etat, n'oubliez pas que le contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE) utilisé par le service des espaces verts est une création de l'Etat (Loi Borloo de 2005) à l'époque Ministre du Travail. De plus, ces contrats sont financés en partie par l'Etat.*

*Enfin, sur les travaux que vous annoncez, un seul mot : il était temps. Et je n'ai pas souvenir que vous vous soyez battue pour de tels travaux au sein de la majorité à laquelle vous apparteniez depuis 2001. Certains bâtiments sont dans un état déplorable. Le fait d'avoir autant attendu n'a fait que renforcer cet état de délabrement.*

*Tous les Roisséens en paient le prix aujourd'hui.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

\* \* \* \* \*

**Monsieur IGLESIAS, au nom du groupe "Socialistes et Apparentés" :**

*« Madame Le Maire,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,*

*Le débat d'orientation budgétaire est un moment important dans la vie d'une commune parce qu'il permet de présenter les orientations de la municipalité pour l'avenir, notamment en matière d'investissements, et d'exposer les stratégies financières qui auront un impact sur l'évolution de nos impôts locaux ou sur les prix des services communaux.*

*Nous avons lu très attentivement les documents que vous nous avez fournis à cette occasion : les objectifs présentés, à savoir : développer les services rendus aux roisséens tout en stabilisant la pression fiscale, sont des objectifs très louables. Vous précisez toutefois - si je résume bien vos propos - que votre tâche ne sera pas facile dans la mesure où les recettes sont insuffisantes, voire erratiques, alors que les besoins de la commune vont grandissants et que les dépenses d'investissement restent élevées.*

*On voudrait toutefois rectifier en partie ces propos pour mieux préciser le contexte dans lequel vous trouvez aujourd'hui. En effet, vous avez hérité en 2008 d'une situation financière favorable pour notre commune, contrairement à ce que nous avons connu lors de notre précédent mandat en 2001 : il suffit pour cela de regarder le tableau sur l'épargne nette de la commune avec un trou abyssal en 2001 alors qu'en 2008 vous avez bénéficié d'un solde positif de plus de 500000 €.*

*La suppression de la taxe professionnelle, dont on a longuement parlé, n'aura pas d'incidence sur la commune de Roissy en Brie, si j'exclue de mon raisonnement la création de l'intercommunalité qui s'accompagnera nécessairement par des transferts de recettes. En effet, comme l'a précisé le ministère des finances, la mise en œuvre de cette réforme se fera en deux étapes : pour 2010, l'exercice sera totalement neutre pour les collectivités. Les impôts destinés à remplacer la taxe professionnelle ne seront mis en place qu'en 2011. Sur ce point d'ailleurs, les premières simulations montrent que la commune de Roissy ferait partie des communes favorisées par la réforme.*

*On rappellera aussi que Roissy en Brie, suite aux derniers recensements, est désormais considérée comme une ville de plus de 20000 habitants, ce qui se traduit nécessairement par une augmentation correspondante de la dotation de l'Etat, ce dont nous n'avions pas pu bénéficier dans le cadre du précédent mandat.*

*Enfin, on rappellera que vous bénéficiez aussi des mesures décidées par le Gouvernement en ce qui concerne le remboursement anticipé de la TVA, qui n'est plus de 2 ans mais immédiat. Comme nous avons réalisé de nombreux investissements en fin de mandat, vous avez pu bénéficier au début de votre mandat de ces retombées positives.*

*En matière de dépenses, on peut aussi espérer, si la mise en œuvre de la communauté d'agglomération avec Pontault-Combault est bien conduite (condition importante), une réduction de dépenses de fonctionnement et d'investissement grâce à la mise en commun des moyens respectifs de chaque commune.*

*En bref, les conditions dans lesquelles vous évoluez sont loin d'être défavorables, malgré la crise. Enfin, si l'on examine les dépenses que vous souhaitez engager pour l'avenir, elles n'ont en soi rien d'exceptionnel : il s'agit de la continuité de la politique que l'on avait pu conduire ensemble, que ce soit en matière sociale, que ce soit sur l'entretien de notre patrimoine ou encore sur la poursuite des grands projets prévus de longue date.*

*J'avoue toutefois qu'en matière culturelle, le festival du polar est une nouveauté, encore que l'on puisse se poser des questions sur une opération qui a coûté, d'après vos dires, environ 40000 €, dont la moitié à la charge de la commune, pour seulement 600 entrées. Mais reconnaissons-le : cette manifestation a permis enfin de faire parler de Roissy de manière positive à l'extérieur.*

*Enfin, si le budget de Roissy n'est pas facile à élaborer, ce n'est pas à cause de l'environnement, plutôt favorable, ni des dépenses prévues, qui restent classiques : c'est d'abord parce que les dépenses salariales sont mal maîtrisées, ensuite parce que les recettes fiscales en provenance des activités économiques restent faibles : c'est sur ces deux facteurs qu'il convient d'agir pour l'avenir.*

*Parlons d'abord des dépenses salariales. Au fond, quand on y réfléchit bien, vous avez adopté dans vos méthodes et votre raisonnement la même attitude que notre Président de la République : lorsqu'il y a un problème en France, le Président demande à son Gouvernement de voter en urgence une loi, sans trop réfléchir au problème posé. A toutes proportions égales, vous faites la même chose : dès que vous rencontrez un problème, vous vous empressiez de prendre une décision pour créer un nouvel emploi sur la commune, sans trop réfléchir au problème posé. Mais il y a une différence de taille entre ces deux schémas : une réforme législative n'a pas nécessairement un coût important pour la collectivité alors que la création d'un nouveau poste représente une charge qui restera pour l'avenir.*

*Et dans ce domaine, nous avons d'ailleurs atteint récemment des sommets : nous avons cru comprendre en effet que vous souhaitiez embaucher une personne pour apporter un soutien psychologique au personnel communal en difficulté, alors qu'une grande partie de ces difficultés provient de votre propre gestion. C'est comme si vous aviez allumé un incendie et que vous embauchiez un pompier pour éteindre le feu que vous avez vous-même allumé.*

*Et de ce fait, vous démontrez vous-même l'importance prise par les charges salariales dans vos documents : ces charges, hors intercommunalité, vont progresser de plus de 6 % en 2010. Les seules dépenses de GVT, c'est-à-dire les dépenses liées aux promotions et à l'ancienneté, vont coûter à la commune 545000 € en 2010.*

*En bref, et si je peux me permettre une comparaison osée, vous vouliez pour votre budget faire un remake du cuirassé Potemkine, mais vous ne ferez qu'une nouvelle version du Titanic. L'iceberg des dépenses salariales fera couler notre commune, et comme d'ordinaire, ce sont les personnes les plus pauvres et les plus fragiles qui en subiront les conséquences.*

*Alors que faire ? Il faut certainement faire ce que vous n'avez pas fait : avoir une meilleure gestion du personnel et mieux maîtriser la masse salariale.*

*Le deuxième facteur sur lequel vous pouvez intervenir sont les recettes fiscales en provenance des activités économiques. Pour cela, il faut avoir une politique en matière d'urbanisme beaucoup plus dynamique que celle que vous avez conduite depuis 2 ans pour faire venir des entreprises et des commerces sur la ville. Votre service chargé du développement économique fait ce qu'il peut, mais son action restera limitée tant que l'on aura sur la ville aussi peu de zones économiques. Et ce ne sont pas les auto-entrepreneurs qui pourront améliorer la situation.*

*En matière d'urbanisme, je rappellerai - une fois de plus - que nous avons lancé il y a deux ans le projet de cession du 24 rue Pasteur et de l'ex gendarmerie, projets que vous avez combattu pour des raisons purement politiciennes et qui auraient pu rapporter à la commune la somme de 1200000 € dès 2009. Cette somme aurait été bien utile pour refaire la voirie de manière préventive, car nous savons bien que le contrat triennal que vous avez mis en place ne sera pas suffisant pour refaire nos routes, transformées en tranche de gruyère.*

*Il faut donc pour l'avenir accélérer le programme des cessions et le faire de manière intelligente, sans changer les critères de sélection comme vous avez pu le faire pour le 24 rue Pasteur.*

*Pour faire venir des entreprises sur Roissy, il est impératif de lancer au plus vite la révision du PLU qui permettra d'aménager toute la zone sud de Roissy. Nous savons très bien que des projets de cette ampleur prennent beaucoup de temps : à titre de comparaison, il aura fallu 10 ans pour mettre en œuvre la zone artisanale sur la ZAC Kauffmann. Et cette opération n'est pas encore terminée aujourd'hui.*

*Le développement du sud de la ville devient une opération d'autant plus urgente que nous aurons bientôt deux zones commerciales au sud de la ville : SUPER U sur la route d'Ozoir et INTERMARCHE sur la route de Pontault, alors que Pontault-Combault développe aussi sa propre zone commerciale. Si l'on ne souhaite pas que ces deux zones meurent, il est important que de pouvoir les alimenter avec les salariés des nouvelles zones économiques, sans parler des nouvelles habitations.*

*Mais le plus important, c'est de pouvoir créer de nouveaux emplois alors que nous avons sur la commune un taux de chômage important et de pouvoir engranger de nouvelles recettes fiscales qui permettront enfin de répondre convenablement aux besoins de tous les roisséens.*

*Je vous rappelle que dans ce domaine les besoins pour les prochaines années seront considérables : il faudra poursuivre la rénovation de la voirie et des candélabres qui sont eux aussi en mauvais état, il faudra réaliser un nouveau gymnase au sud de la ville, il faudra participer aux travaux pour la suppression du passage à niveau, financer les travaux pour la réalisation d'un passage piéton entre Anceau de Garlande et les Grands Champs, réaliser la rocade sud, le parking au collège Delacroix, accélérer les travaux pour améliorer le fonctionnement des parking de la gare (qui a pris beaucoup de retard) : nous ne sommes donc pas au bout de nos peines.*

*C'est pourquoi, il est urgent que vous preniez enfin les décisions qui s'imposent en matière salariale et économique pour « changer la ville » comme vous l'aviez promis dans le cadre de votre campagne.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

\* \* \* \* \*

## Madame le Maire passe ensuite la parole aux groupes de la majorité

\* \* \* \* \*

### Monsieur COPIN, au nom du groupe "Républicains, Communistes, Citoyens" :

« Madame le Maire, Cher(e)s Collègues, Mesdames Messieurs,

*Le budget 2010 que nous aurons à voter dans quelques semaines intervient à un moment particulièrement important.*

*Important au plan local pour la réalisation des projets utiles pour les roisséennes et les Roisséens.*

*Important parce qu'il intervient dans un contexte mondial marqué par la crise financière d'abord, générale ensuite, crise qui ravage l'emploi (La France vient de repasser la barre des 10% de chômeurs), crise qui ravage le pouvoir d'achat, les salaires, les retraites, la culture, l'enfance (2 millions d'enfants pauvres, et n'en doutez pas Mr Bouchart, certains d'entre eux vivent ici dans notre commune !), crise enfin qui développe parallèlement concurrence et précarité, division et injustices.*

*Un budget 2010 important parce qu'il intervient au moment où la mise en œuvre de la politique de rupture, chère au Président de la République, franchit une étape d'une ampleur nouvelle : l'ensemble des projets présentés comme des réformes auront des conséquences terribles.*

*Car ces réformes s'inscrivent dans un projet de société qui vise la casse systématique de toutes dispositions utiles pour sécuriser la vie économique et sociale, la casse de notre système de protection sociale, de nos services publics.*

*Pourtant encore l'an dernier tout le monde s'accordait à dire que la France avait mieux résisté à la crise financière que d'autres grâce à son système de protection, grâce à ses services publics. Pourquoi faut il aujourd'hui casser ce qui nous a permis hier de rester la tête hors de l'eau ? Certains avaient même naïvement cru que le capitalisme allait être moralisé...*

*Ces projets touchent aux fondements républicains de notre société, à toutes les avancées démocratiques qui ont vu le jour depuis plus de 60 ans et je pense en particulier aux lois de décentralisation, aux principes de libre administration des collectivités territoriales, à la parité.*

*L'exercice auquel nous devons nous livrer ce soir consiste donc à discuter, sans vote, les orientations pour la construction du budget 2010. Toute la difficulté est de s'en tenir à des questions de cadrage, d'orientation, de contexte local et national, tout en donnant un éclairage mais sans entrer dans le détail de ce que nous aurons à acter dans le cadre du vote du budget.*

*En effet, personne ne peut penser que le travail de construction du budget démarrera dans la nuit, une fois que nous aurons tenu ce conseil. Le « coup d'envoi » a été donné il y a déjà plusieurs semaines. Nous avons rencontré l'ensemble des services. Nous avons mené des débats, des discussions avec la population, 6 rencontres se sont déroulées dans les quartiers pour aboutir dans le cadre des engagements sur lesquels nous avons été mandatés, à la construction du budget primitif.*

*Cette construction budgétaire s'appuie sur les trois piliers qui constituent, à la fois, des objectifs et des outils transversaux pour déployer nos choix politiques et changer la ville :*

*- la démocratie, Mr Iglesias,*

*- le développement durable,*

*- le service public car, comme nous l'avons affirmé dans notre programme, « la mise en œuvre d'une politique de justice sociale passe par des services publics garant de l'égalité d'accès aux droits à se loger, apprendre, travailler, se déplacer, se cultiver, se soigner ... ».*

*C'est ici que je voudrais aussi rappeler les principales attaques que subissent les collectivités locales dans le cadre d'un projet de réformes dont l'achèvement est programmé pour 2014 :*

*- La mise sous tutelle et l'étranglement financier des collectivités territoriales, au travers de la suppression de la taxe professionnelle et de la mise en œuvre d'un système de compensation plein de pièges et de perversité... Pour mémoire cette compensation va spolier Roissy en Brie, puisque nous serons demain, nous, c'est incroyable, ville reconnue par le ministère comme ville riche : nous serons largement contributeurs du fond de compensation national ....*

*-Avec la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et leur disparition à l'horizon 2014, (on comprend mieux pourquoi il était si urgent de changer nos plaques d'immatriculation et d'en faire disparaître les deux derniers chiffres !), Disparition du Conseil Général donc, et mise en place d'un conseiller territorial par un mode d'élection surprenant, mais sur mesure pour le parti gouvernemental.*

*-La mise en place autoritaire d'une conception centralisatrice du Grand Paris, opposée à la vision solidaire et de coopération défendue par plus d'une centaine de maires d'Ile-de-France de toutes tendances politiques confondues, y compris de l'UMP Mr Bouchart.*

*- Attaque contre le statut de la fonction publique territoriale qui pourrait à terme se traduire par la contractualisation généralisée des fonctionnaires, aujourd'hui garant de la continuité des services publics locaux, essentiels pour la vie quotidienne de millions de personnes.*

*Contrairement à ce qu'affirment Messieurs Marleix et Hortefeux dans la lettre qu'ils ont adressée à l'ensemble des conseillers municipaux le 21 octobre dernier, il ne s'agit pas, au travers de cette réforme, « de corriger les défauts de notre organisation territoriale » ou « de mesurer la lassitude des élus de terrain face à un paysage institutionnel émietté et des compétences enchevêtrées » ; il ne s'agit pas non plus de réaliser des économies en supprimant 3000 élus ...*

*Non. En réalité, le premier objectif visé est bien de faire reculer le service public pour ouvrir des pans entiers d'activités jugés rentables au marché privé. Le coup de grâce réside bien sûr dans l'étranglement financier et la perte de notre autonomie fiscale qui vise à nous réduire à des relais soumis à la politique de l'Etat, et particulièrement à la révision générale des politiques publiques qui se traduira dans la loi de finance 2010 par la suppression de 33 000 postes de fonctionnaires, dont plus de la moitié dans l'Education Nationale.*

*Les enfants de Pommier Picard en savent déjà quelque chose !*

*Sans mauvais jeux de mot, il ne s'agit pas là d'affirmations gratuites, et les répercussions sur notre budget de la suppression de la taxe professionnelle, de la mise en place de la contribution économique territoriale sont tout à fait quantifiables :*

*Sans entrer dans la complexité de ces nouveaux mécanismes fiscaux ... Dés cette année, au titre de cette réforme les entreprises bénéficieront au niveau national d'un supplément de trésorerie de plus de 11 milliards d'€, financés par du déficit public, et on peut craindre, avec l'expérience des baisses de cotisations sociales passées, qu'ils alimentent un peu plus la spéculation financière, au détriment encore une fois de l'emploi.*

- Pour Roissy en Brie, la mise en place de ce nouveau régime se traduira cette année par un manque à gagner, un écrêtement, de près d'1 million d'euros, car ce système nie le dynamisme retrouvé de notre territoire.

*Qu'en sera-t-il l'année prochaine ? L'Etat nous confisquera t il encore des moyens pourtant si nécessaires sur le terrain ? La nouvelle contribution sera-t-elle dynamique ?*

*Une première piste de réponse par le mécanisme d'intégration du fond de compensation de la TVA et les dotations de l'Etat : elles n'augmenteront cette année que de 0,6 %, alors que le taux d'inflation devrait être de 1,4%. Pour la première fois donc, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement sera inférieure, largement inférieure, à l'inflation.*

*Dans ce contexte incertain du point de vue des finances locales, il nous faudra prendre toutes les mesures qui s'imposent, pour optimiser les moyens matériels et humains dont nous disposons afin de renforcer notre service public local et ne pas réduire la qualité des réponses aux besoins des usagers. Les évolutions des frais de fonctionnement, même si elles ne doivent pas être marquées par un reflux, devront connaître cependant une stabilisation le temps de savoir de quoi les finances locales seront faites demain. Dans l'attente, et dans un souci de cohérence du projet municipal, il nous faudra conditionner tout développement d'activités nouvelles, pourtant souvent nécessaires, à un véritable redéploiement de moyens.*

*Il nous faudra résister à l'ensemble des coups qui nous sont portés à l'image de ce qui a été engagé par la majorité de gauche du conseil général dans la campagne pour recouvrir la dette de l'Etat à l'égard de tout les Seine et Marnais,*

*Et enfin il nous faudra, construire dans la perspective de 2012 une réelle alternative politique, qui change radicalement la donne au niveau national.*

*Car nous soutenons nous qu'une réforme de la taxe professionnelle reste indispensable. Mais une réforme qui étende les bases d'imposition de la taxe professionnelle aux actifs financiers des entreprises, des banques, des assurances, des groupes de la grande distribution. Il aurait mieux valu réfléchir à l'évolution de l'assiette de la taxe. L'intégration de la richesse financière dans les bases d'imposition aurait pu permettre de rétablir pour les entreprises l'équité face à l'impôt, et aurait été bénéfique à l'économie. Une taxation des actifs financiers aurait permis d'alimenter un fond de péréquation national garant de tout risque de perte de recettes, comme on le connaît bien avec les dotations de compensation de l'Etat. Tel n'a pas été le choix. Aides aux banques et soutien à la finance, destruction de nos services publics sont les deux faces d'une même pièce. A ce jeu là, les citoyens sont toujours perdants !*

*A Roissy en Brie, les orientations budgétaires affichent clairement une ambition pour notre ville, pour ses habitants. Je voudrais insister sur l'importance de cette ambition : construire une ville avec et pour tous nos concitoyens. C'est pourquoi la démocratie est un fil conducteur de toutes nos décisions. Nous aurons d'ailleurs à tenir avec et pour les Roisséennes et les Roisséens des débats autour des projets qui dessinent une ville pour toutes et tous, une ville où il fait bon vivre, une ville où subsiste le goût pour l'intérêt général. Aussi, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans cette bataille engagée pour vivre mieux, pour mieux vivre ensemble mais aussi dans toutes les batailles qu'il faudra mener avec les salariés, les retraités, les jeunes, les femmes, avec les privés d'emplois, les sans droits...*

*Les élus républicains, communistes et citoyens de Roissy en Brie portent et continueront de porter avec détermination cette volonté politique.*

*Tout cela nous amène à préciser la pratique à la fois budgétaire et politique qui est la notre. Nous entendons ne pas ajouter à la pression fiscale sur les ménages, aux difficultés toujours plus lourdes que rencontrent les familles dans le bouclage des fins de mois. Ainsi, dans un cadre de développement du service public, et malgré les gesticulations de l'opposition, le niveau d'imposition local restera stable. Nous vous renvoyons à ce qui se pratique autour de nous : c'est, selon la direction générale des finances publiques, une augmentation de 6,6% de l'imposition locale qui a eu lieu depuis les dernières élections municipales.*

*Je parle bien d'imposition locale, et pas simplement des taux communaux, car contrairement à quelques uns de nos prédécesseurs, nous ne fiscaliserons plus. Au contraire ! Nous menons là une opération vérité sur les taux d'imposition en regroupant les taux pour lesquels nous sommes en responsabilité.*

*Par exemple, depuis 1995, les taux fonciers communaux (ville + syndicats) sont passés de 27,64% (26,36 + 1,28%) à 29,15%(26,36 +2,79%) soit 10% d'augmentation, et, par un jeu d'écriture, une opération enfumage, on a fait croire que les taux n'avait pas évolué. Nous prenons ici un nouvel engagement : Ces pratiques feront aussi désormais partie du passé !*

*Mais développer le service public, le service au public, maîtriser les budgets dans le cadre de la crise actuelle, et le faire malgré les efforts de déstabilisation et de déstructuration des collectivités locales n'est pas une mince affaire.*

*Il s'agira d'abord pour nous de reconduire les 3 priorités qui avaient servi de point d'appui à la construction du budget 2009 :*

- La jeunesse, avec l'objectif renforcé par la mise en place d'un Service Municipal de la jeunesse de favoriser l'autonomie et la réussite en s'adressant à tous les jeunes de Roissy en Brie,*
- La Culture, avec la mise en place d'une véritable saison culturelle, attendue et qui commence à porter ses fruits, avec des d'événements qui donnent à Roissy en Brie un nouveau cachet.*
- Le développement économique qui continuera d'être porté demain par la Brie Francilienne. Sur ce point, je tiens à rappeler que les craintes de nos collègues de l'opposition se sont trouvées une nouvelle fois en contradiction avec le réel. 400 000 euros, voilà la plus value, en cette période troublée, apportée par ce service très apprécié par les roisséens qui cherchent à entreprendre sur leur ville, pour leur ville.*

*Nous proposons de poursuivre là l'effort, de continuer à accompagner ces secteurs, car le travail des services et des élus en charge de délégation aura permis, au cours de l'année 2009, de commencer à changer l'image de notre ville, mais il aura aussi permis de réfléchir, de construire des projets qui s'amorceront ou prendront toute leur dimension courant 2010. Ce sera le cas, notamment du Pass jeune ou de la construction d'une vraie bibliothèque ...*

*Cela nous confère aussi l'immense responsabilité de répondre, puisque d'autres se sont refusés à les anticiper, aux besoins, de notre ville en développant les équipements et les services publics correspondant à l'accroissement de la population. Nous avons décidé de porter un regard prospectif, afin de programmer nos investissements prioritaires, notamment par le biais d'un plan pluri annuel de travaux sur notre voirie et sur les bâtiments communaux, au premier rang desquels, nos écoles.*

*C'est le sens des priorités affichées pour cette année : l'enfance, le scolaire, et, parce que la crise est là, et que ses conséquences ne s'arrêtent pas aux limites de la ville, la solidarité. Mais aussi la convivialité dans la ville, avec les jeux d'enfants, qui sont des points de rencontres et d'échanges extraordinaires, les transports ou encore la propreté de la ville.*

*Nous partageons d'autant plus ces priorités qu'elles visent à répondre aux besoins des Roisséennes et des Roisséens, qu'elles s'appuient sur une démarche animée par la volonté de développer l'intervention citoyenne et la démocratie, à renforcer les services publics et à s'inscrire dans une logique de développement durable pour notre ville.*

*Tout cela contribue à faire de notre prochain budget 2010 et de sa mise en œuvre à la fois un acte de résistance concret mais aussi et surtout l'affirmation, la démonstration que d'autres choix politiques sont possibles lorsque l'on veut avant tout répondre aux besoins humains et non aux appétits et aux dogmes de la finance.*

*Je vous remercie de votre attention.*

\* \* \* \* \*

**Monsieur MEHOU-LOKO, au nom du "Groupe Socialiste" :**

*« Mesdames, Messieurs, Madame le Maire, chers collègues*

*Nous, socialistes de la majorité municipale, nous apportons notre soutien solidaire et actif à cette orientation budgétaire.*

*Comme chacun le sait, nous serons, hélas, confrontés à un manque de ressources financières. Toutefois, cela ne nous empêchera pas de faire le maximum avec le budget que nous aurons à voter très prochainement.*

*Il s'agira pour nous de maîtriser les coûts et de rechercher sans relâche des ressources de financement supplémentaires et des sources d'économie.*

*Nous devons sans cesse porter nos énergies sur l'action sociale afin de tendre la main aux plus défavorisés dans cette période de crise croissante. Cette action de solidarité honore notre ville et ceux et celles qui la pratiquent.*

*Bientôt 2 ans que nous assumons dans la légitimité la gestion de notre ville. Ces 2 années nous ont permis de donner corps à notre équipe. Je ne reviendrai pas sur les succès de notre nouveau service économique, ni sur l'action transversale du service culturel (vous savez bien que je fais du parti pris) !*

*Bref, tous nos services sont ici remerciés.*

*Nous n'avons pas seulement besoin d'un budget équilibré, nous avons aussi besoin de ressources humaines équilibrées grâce à l'accroissement des compétences et de la sérénité pour nous aider à apporter et à améliorer les services rendus à la population : le service public qu'une ville de plus de 22000 habitants peut attendre de nous.*

*Nous entendons souvent qu'il n'y a rien à Roissy. Certes, nous avons près de 145 associations qui exercent des activités multiples qui rythment et créent le lien social dont nous avons besoin : notre « vivre ensemble ». Il nous faudra un jour une maison des associations pour que celles-ci puissent travailler ensemble.*

*Enfin, nous devons mettre en pratique la solidarité dans tous les domaines, face aux difficultés économiques, les grands fléaux, les grandes catastrophes naturelles qui s'abattent sur nous.*

*Nous voulons gérer les affaires de la commune avec votre confiance et dans la sérénité.*

*Merci »*

\* \* \* \* \*

**Madame BERWICK, au nom du groupe "Les Verts" :**

*« Mesdames, Messieurs, Madame le Maire, Chers collègues,*

*Voilà une année passée où beaucoup d'éléments ont rempli notre charge d'élu, à commencer par la mise en œuvre de notre communauté d'agglomération.*

*Même si la perception, pour nos concitoyens, en est encore discrète pour nous, la préparation a été très enrichissante. C'est une chose d'en parler, mais une autre bien plus satisfaisante de la mettre en œuvre, car beaucoup de nos valeurs VERTES vont pouvoir y être développées durablement. Nous tenions à le souligner en préambule de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2010.*

*Cette année, qui reste encore pour nous, une année de transition, n'occultera aucunement notre implication au plus près des Roisséennes et des Roisséens, et, comme l'a souligné Mme le Maire, lors des vœux à la population, l'accent sera encore mis sur la solidarité.*

*Malheureusement, dans un contexte prévisible dès l'an passé par l'effet « domino » de la « fameuse » crise financière, une augmentation des demandes d'aide se fait bien sentir ; crise à laquelle s'ajoutent aussi plusieurs désengagements de l'état. La révision de la Taxe Professionnelle, la réforme territoriale en cours vont, bien sûr, jouer un rôle dans le maintien de l'équilibre des finances locales et des choix à prioriser.*

*Ces éléments nouveaux sont à prendre en compte, pour nous élus, en attendant de nouveaux modes de péréquations plus efficaces (il est permis de rêver) ; nous aurons à faire preuve d'encore plus de vigilance pour nos projets au local ; et devons d'abord répondre au plus près des besoins repérés par notre Analyse des Besoins Sociaux qui est une démarche obligatoire faite par notre CCAS, et pour nous, un bon outil d'aide à la décision dans ce domaine.*

*Notre intervention, pour ce DOB, se conclura par notre soutien à Mme le Maire, et à l'ensemble de nos collègues de la majorité municipale, toujours représentative et respectueuse du choix des électeurs et avec qui nous débattons régulièrement, dans nos bureaux municipaux, des sujets abordés ce soir.*

*Merci de votre attention. »*

\* \* \* \* \*

*Madame le Maire remercie les intervenants. Les débats étaient riches, divers et variés. L'interprétation des différentes réformes ou lois appartient à l'expression de chacun. Toutefois, elle invite Monsieur BOUCHART à lire la presse concernant la suppression de la taxe professionnelle. En effet, beaucoup de villes et de Maires de toute tendance politique s'y sont opposés. Il va être procédé à un nivellement et beaucoup de villes vont y perdre énormément. Madame le Maire rappelle qu'elle en a cité certaines de la région parisienne dans son discours. Dans le cadre des transferts de compétence, la Commune de Roissy-en-Brie y perd effectivement 300 000 €, la Commune de Pontault-Combault quant à elle y perd 700 000 €. C'est pourquoi, en tant que Présidente de la Communauté d'agglomération « La Brie Francilienne » Madame FUCHS est intervenue auprès du Ministre. A ce jour, la Brie Francilienne est toujours dans l'attente d'une réponse. Comment cela sera-t-il compensé ? Madame le Maire émet des craintes pour l'année à venir.*

*Madame le Maire ne reviendra pas sur l'ensemble des interventions, mais souhaite cependant apporter quelques précisions sur certains points et notamment sur les CAE (contrats d'aide à l'emploi). Il n'a jamais été dit que ce dispositif n'était pas intéressant. Preuve en est, la Commune s'est saisie de cet outil pour recruter des jeunes roisséens au sein du service des espaces verts. Cela a été une opportunité pour eux de mettre un « premier pied à l'étrier ». La Municipalité est satisfaite par le travail de ces jeunes, leur implication et est prête de nouveau à faire appel à cet outil.*

*Pour ce qui est de la grève du personnel qui a touché un secteur en particulier suite à une réorganisation de service, Madame le Maire précise que la grève est un droit qu'elle respecte. Des avancées ont depuis été réalisées avec les agents concernés, des groupes de travail ont été mis en place et le travail se poursuit.*

*S'agissant de la direction du développement économique, Madame le Maire et son équipe se félicitent pour le travail réalisé par ce secteur dont le bilan est plus que positif :*

- *Mise en place d'une bourse de l'emploi,*
- *mise en place d'une bourse des locaux,*
- *exploitation à 92% des locaux commerciaux et artisanaux de la Ville,*
- *signature d'une charte avec Val de Seine Initiative pour encourager et aider les jeunes créateurs d'entreprises.*

*Le développement économique, l'emploi sont une priorité municipale. Roissy-en-Brie comme bien d'autres communes est touchée par le chômage et la municipalité fait son maximum pour le développement de zones commerciales, de zones d'activités et ainsi créer de l'emploi pour les Roisséens. La Municipalité y parvient progressivement. Ainsi, l'installation d'un Super U sur la Commune apportera 90 emplois. Malheureusement un recours y fait obstacle dans l'immédiat.*

*Concernant l'embauche d'un soutien psychologique, Madame le Maire demande à Monsieur IGLESIAS d'où il tient ses sources. Elle suppose que Monsieur IGLESIAS fait référence à la création et l'embauche d'un poste de « préventeur » dont elle rappelle les missions :*

- *Il aura en charge l'hygiène et la sécurité du travail, ce qui jusqu'à présent faisait grand défaut,*
- *Appui à la mise en œuvre d'un plan des risques professionnels,*
- *Appui à la mise en place d'un document unique obligatoire sur la ville et inexistant à ce jour,*
- *Veiller aux bonnes conditions de travail des agents,*
- *Acquisition de matériel, d'outils, d'équipements de protection individuelle à mettre en œuvre*
- *Organisation du CHS,*
- *Mise en place de formations diverses*

*Cette création de poste est primordiale pour de meilleures conditions de travail et pour un meilleur service public. Le nombre d'actions à mettre en place est important. Une mutualisation est prévue avec la Communauté d'agglomération « La Brie Francilienne ». La Ville de Pontault-Combault s'est également dotée d'un préventeur. Il n'est pas pensable aujourd'hui pour des communes de cette taille et au vu du nombre de salariés que de tels postes n'existent pas. Il s'agit en effet de créations de poste qui augmentent la masse salariale, mais dont la ville ne peut faire l'économie car cela sera au bénéfice des salariés.*

*Concernant les observations faites sur les projets d'urbanisme, Madame le Maire s'étonne. Des commissions concernant l'urbanisme se sont tenues et les projets avancent. En effet, un contrat triennal de voirie a été validé et bien entendu, comme l'a indiqué Monsieur PERROT dans son intervention, d'autres réfections de voiries sont fort heureusement prévues en plus du contrat triennal. Des financements et des projets sont prévus également dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.*

\* \* \* \* \*

*Madame le Maire passe la parole à Monsieur PERROT.*

*Monsieur PERROT a le sentiment que tout ce qui n'est pas de l'avis de Monsieur BOUCHART est communiste.*

*Les villes auxquelles Madame le Maire a fait référence dans son discours sont toutes listées dans « la lettre du financier territorial ». Il s'agit d'une revue technique, économique avec plutôt une tendance libérale. Il invite Monsieur BOUCHART à lire ce document et notamment le numéro de février 2010 où sont listées les villes qui seront au fil des années gagnantes ou perdantes et parmi les gagnantes de la réforme sont citées les villes de : Neuilly sur Seine, Vincennes, Saint Mandé ; tandis que les villes perdantes seront : Vitry sur Seine, Mitry Mory, Orly etc...*

*Il précise également que l'association des Maires de France qui comprend des communes de tout bord politique, présidée par un élu qui n'est pas de la tendance politique de la Commune, a fait un tableau*

sur la réforme de la taxe professionnelle dans les années à venir. Il s'agit d'un basculement des taxes communales et intercommunales des entreprises vers les ménages. Avant la réforme, les taxes pesaient à hauteur de 49 % sur les ménages, après la réforme les ménages paieront 65% des taxes. A l'inverse les entreprises paieront 34% des taxes contre 50% auparavant. La différence est donc très forte.

Monsieur PERROT n'a pas souhaité être polémique dans son intervention sur le fait que la Commune perde 300 000 €. Monsieur PERROT a parlé d'un raté qui allait sans doute être rectifié, il s'est voulu diplomate en espérant que le conseil municipal et en particulier l'opposition soutienne la ville dans sa démarche de réclamer cette somme qui lui est due. La ville de Pontault-Combault, quant à elle, a perdu 750 000 € pour l'instant. Cette somme est la part de la taxe professionnelle qui était dans les syndicats intercommunaux.

Monsieur PERROT aurait souhaité un accord de l'ensemble du conseil municipal pour défendre les Roisséens face à cette injustice, ce raté de la réforme afin de rectifier cette situation.

\* \* \* \* \*

## CONSEIL MUNICIPAL

### **Délibération n° : 24/2010**

**Remplacement de Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein de la commission Culture et animation de la Ville : Modification de la délibération n° 36/08 du 31 mars 2008**

#### **Rapporteur : Madame le Maire**

Suite à la démission de Mademoiselle Isabelle DRACHE du Conseil Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein de la Commission Municipale culture et animation de la ville (article L 2121-22 du CGCT) au sein de laquelle elle siégeait.

**Candidature :** Monsieur Sébastien LHUILLERY

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**VOTE :** Monsieur Sébastien LHUILLERY est désigné à l'UNANIMITE pour remplacer Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein de la **Commission CULTURE et ANIMATION de la VILLE.**

\* \* \* \* \*

### **Délibération n° : 25/2010**

**Remplacement de Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein du Syndicat d'initiative et désignation d'un nouveau membre conformément aux nouveaux statuts : Modification de la délibération n° 60/08**

Suite à la démission de Mademoiselle Isabelle DRACHE du Conseil Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein du syndicat d'initiative (L.2121-33) au sein duquel elle siégeait.

Il est proposé par ailleurs, de désigner un membre supplémentaire au sein du syndicat d'initiative conformément aux nouveaux statuts du syndicat qui prévoient qu'ont la qualité de membre de droit, le Maire ou son représentant ainsi que 6 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal, soit un membre de plus.

#### **Candidats :**

- Mademoiselle Emmanuelle DESMOND pour remplacer Mademoiselle Isabelle DRACHE,
- Monsieur Sébastien LHUILLERY

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret.

**VOTE :**

- Mademoiselle Emmanuelle DESMOND est désignée délégué de la commune à l'UNANIMITE pour remplacer Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein du syndicat d'initiative,
- Monsieur Sébastien LHUILLERY est désigné délégué de la commune à l'UNANIMITE

\* \* \* \* \*

**CITOYENNETE**

**Délibération n° : 26/2010**

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour des actions de convivialité**

**Rapporteur : Madame Emmanuelle DESMOND**

Le centre social et culturel organise des actions de convivialité au mois de mai 2010 (repas de quartier), au mois de décembre 2010 (arbre de Noël) et le 3 juillet 2010 pour le lancement de Roissy en Vacances.

Ces actions visent à offrir à la population des temps festifs autour d'un repas, les convives participent à l'action en apportant une partie du repas et en aidant à la préparation des actions.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des ces actions.

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

**RESSOURCES HUMAINES**

**Délibération n° :**

**Accueil d'un passeur culturel au sein de la bibliothèque municipale – Convention de mise à disposition**

**Rapporteur : Monsieur Alain VACHERET**

L'Association INITIATIVES 77, opérateur du Conseil Général de Seine et Marne en matière d'emploi, de formation et d'insertion, propose dans le cadre de la mobilisation de l'Etat et du Département autour de l'emploi des jeunes, une initiative dénommée « Passeur Culturel » dont le but est de permettre la création de postes au sein des bibliothèques et l'émergence d'un nouveau métier dénommé « passeur culturel » en privilégiant les zones rurales et les intercommunalités.

Ce métier permettrait de favoriser l'accès des bibliothèques aux lecteurs empêchés notamment les publics jeunes éloignés du livre.

Cette action d'Initiative 77 offre des contrats aidés aux jeunes assortis d'une formation débouchant sur le BPJEPS Animation Culturelle avec mise en situation professionnelle au sein de bibliothèques territoriales.

La collectivité territoriale accueillant le jeune s'engage à :

- Désigner un tuteur de formation

- Mettre à disposition les équipements et le matériel pédagogique nécessaires
- Prendre en compte le devenir professionnel du jeune, l'objectif étant au terme de la formation, son recrutement soit sur la collectivité, soit dans le cadre de l'intercommunalité.
- Verser 230 € par mois d'acompte sur les salaires et charges résiduels qu'elle prendra en charge, déduction faite des aides de l'Etat et financements obtenus par Initiatives 77.

La Bibliothèque Municipale dont les travaux de rénovation démarrent dans le courant du premier trimestre 2010, nécessitera le recrutement de personnel qualifié relevant de la filière culturelle. En prévision de ces recrutements, et pour contribuer au développement des actions menées par la bibliothèque, Madame le Maire propose à l'assemblée municipale :

- D'accueillir un jeune « passeur culturel »
- D'accepter la convention de mise à disposition proposée par l'Association INITIATIVES 77 pour une durée de 24 mois, durée totale de l'action de formation
- D'accepter les conditions financières de prise en charge prévoyant un acompte mensuel de 230 € avec régularisation par appel de fonds ou reversement suite au bilan réalisé au terme de l'action.

*Monsieur IGLESIAS, même si cette initiative est fort intéressante, souligne qu'à nouveau il s'agit d'une nouvelle création d'emploi même si cela relève des emplois aidés. Combien de personnes travaillent actuellement au sein de la bibliothèque de Roissy-en-Brie ? Quelle est la croissance envisagée dans les prochaines années avec notamment la création de la future bibliothèque ? Des collaborations ont-elles été examinées avec Pontault-Combault dans ce domaine ?*

*Monsieur PERROT précise que depuis la suppression des frais d'inscription à la bibliothèque le nombre d'adhésions augmente chaque mois d'une dizaine à une quinzaine d'utilisateurs. Dans le cadre de la future bibliothèque, les normes fixées par le Département en matière de culture imposent la présence d'une personne par pièce, soit sept personnes pour l'obtention de subventions. Monsieur PERROT souligne que les plans préparés par l'ancienne Municipalité ont été revus afin de décroiser et éviter ainsi le recrutement de 14 personnes. Actuellement, 3 agents sont affectés à la Bibliothèque municipale auxquels vient s'ajouter le « passeur culturel ».*

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36

\* \* \* \* \*

La parole est donnée au public